

Géographie thématique

- La nature, objet géographique

Symptomatique d'une période de doute ou de remise en question d'un modèle de société, l'imprégnation du terme de nature dans les discours, les pratiques, les idées, les projets politiques et les constructions sociales est telle que cette nouvelle question de géographie thématique apparaissait comme une nécessité, voire comme une urgence. En effet, l'essentialisation de nos modes de vie et de l'action publique au regard de leur capacité à prendre en compte les enjeux écologiques, telle qu'elle est à l'œuvre aujourd'hui, invite plus que jamais à repenser ce que recouvre la nature dans le cadre d'une approche résolument critique. Ce travail de dé/re-construction s'avère d'autant plus indispensable que les programmes de géographie du secondaire abordent le thème de façon récurrente, que ce soit de manière centrale, comme en classe de cinquième ou de seconde où les thèmes du développement durable, de l'adaptation au changement global et de l'épuisement des ressources constituent des questions de fond, ou de manière plus implicite dans les autres niveaux, à travers l'étude des formes de l'habiter (classe de sixième) ou de l'aménagement des milieux et du territoire français (classe de première) par exemple.

Très clairement, l'ambition de cette question n'est pas d'engager les candidats à faire une étude descriptive des grandes régions naturelles, ni à connaître par le menu le fonctionnement des différents écosystèmes et des processus biophysiques régissant l'évolution du globe, ni même à dresser un inventaire exhaustif des ressources ou des risques naturels. Il s'agit plutôt de les inciter à mener une réflexion sur ce que représente la nature pour les géographes, sur la manière dont ces derniers l'appréhendent et la mobilisent dans leur entreprise de compréhension des territoires et des sociétés et sur l'évolution de sa place au sein de la discipline. Porter un regard géographique sur cet objet complexe qu'est la nature, c'est donc sans doute moins la connaître et l'étudier pour elle-même que questionner la façon dont elle est pensée et vécue selon les individus, les sociétés et les époques, envisager ses modes d'utilisation et courants de pensée afférents, étudier les leviers de protection et de gestion mis en œuvre en sa faveur, ou analyser l'instrumentalisation politique qui en est faite.

Cette question amènera ainsi les candidats à explorer un certain nombre de pistes de réflexion interrogeant de manière critique les différents rapports de l'homme à la nature et la manière dont celle-ci participe aujourd'hui d'une nouvelle forme de production des territoires et des sociétés.

Le premier élément de complexité de la question qu'il s'agira de saisir réside dans la difficulté qu'il y a à circonscrire une notion aussi large que la nature, terme polysémique et catégorie de pensée de plus en plus hybride, la nature pouvant être considérée tout à la fois comme un écosystème, une ressource, un capital, une représentation, une émotion, un objet philosophique, etc. Proche mais néanmoins distincte de l'environnement – terme omniprésent aujourd'hui dans les sphères scientifiques et institutionnelles –, la nature renvoie tout autant à des caractéristiques objectives de la biosphère, à ce qui serait inné et spontané, qu'à des perceptions individuelles, mêlant approches positivistes et phénoménologiques. Exceptionnelle ou ordinaire, vierge ou anthropisée, localisée dans des grands espaces ou des interstices, dans des villes ou des champs, la nature est un objet protéiforme et mouvant dans le temps et dans l'espace qu'il convient dès lors d'appréhender dans toute son étendue.

L'objectivation de la nature, qui a été essentielle pour construire la connaissance des milieux naturels et de leur fonctionnement, du naturalisme jusqu'au darwinisme et à l'écologie dynamique contemporaine, sera à considérer avec attention par les candidats dans le cadre d'une approche épistémologique large. Il s'agira notamment de saisir comment elle fut diversement mobilisée dans la compréhension des faits spatiaux, de l'approche déterministe et possibiliste au constructivisme. Longtemps objet de la seule géographie physique et à l'origine d'une distinction ontologique avec une géographie humaine centrée quant à elle sur la dimension culturelle et sociale des sociétés (opposition nature/culture), la nature a vu sa place considérablement évoluer au sein de la géographie au point de se positionner désormais davantage à l'interface de ces deux champs, nourrissant une géographie environnementale et systémique en pleine recomposition, avec l'émergence des nouveaux concepts scientifiques de co-évolution, d'anthroposystèmes et d'anthropocène. Cette évolution épistémologique majeure reflète en réalité la remise en cause « d'une nature à l'état de nature », interrogeant l'existence même de stades de végétation climacique ou d'une *wilderness* largement idéalisée.



Les hommes entretiennent ainsi une relation à la nature complexe et ambivalente, celle-ci étant à la fois source de risques et potentiel de ressources à exploiter. L'exposition aux aléas hydroclimatiques, géomorphologiques ou géodynamiques ne dépend pas d'une nature par essence contraignante mais des hommes eux-mêmes, de leurs connaissances et de leurs perceptions. Parallèlement, les sociétés y ont vu la promesse de ressources et ont de fait noué avec elle une relation utilitaire, faite de convoitises, de gestion raisonnée ou de surexploitation. Une lecture géopolitique comparative des modes d'accès aux ressources naturelles et de la réglementation du foncier pourra être envisagée en ce qu'elle permet de mesurer les impacts respectifs de la privatisation, de l'étatisation ou de la gestion communautaire des ressources. A géométrie variable selon les époques et les cultures, cette relation sera à analyser finement car elle conduit aujourd'hui à poser la question de la finitude de certaines ressources épuisables et non renouvelables et de la durabilité/soutenabilité des modèles de développement.

Par voie de conséquence, cette dégradation des écosystèmes a conduit quasi invariablement, dans les sociétés occidentales du moins, à une prise de conscience globale et une nécessité politique de protection de la nature, incarnées en particulier par les Sommets de la Terre, Conférences des Parties sur les changements climatiques, etc. Le foisonnement des statuts réglementaires de la protection doit être interrogé, l'ensemble des dispositifs existants révélant l'évolution des paradigmes de la protection et, derrière eux, la variété des éthiques de l'environnement. Entre des approches anthropocentrées (nature utilisée « pour l'homme » : utilitarisme, ressourcisme), biocentrées (nature protégée « sans l'homme » : préservationnisme) ou écocentrées (nature protégée « avec l'homme » : conservationnisme), le degré de dissociation varie entre la nature et la société, et peut mener, à l'extrême, à des postures militantes violentes (écoterrorisme). Pour autant, le questionnement si prégnant autour des pressions anthropiques exercées sur la nature implique en effet que cette dernière puisse être quantifiée au travers de mesures et de données qui permettent d'en saisir l'évolution. Or, comment établir ce qui relèverait d'une forme de « diagnostic de la nature » lorsqu'on ne connaît pas d'état zéro, ni l'ensemble des espèces et écosystèmes du globe, et lorsque, de surcroît, l'évolution des rapports des hommes et de la nature s'inscrit dans une histoire extraordinairement complexe, reposant sur des causalités multiples ? De ce constat naît un grand nombre de controverses autour de la pertinence du (néo)malthusianisme, de l'éventualité d'un « effondrement » de nos sociétés lié aux dommages écologiques, du changement climatique, etc.

Ces tensions politiques et sociales autour de la nature reposent, il est vrai, sur un ensemble de représentations évolutives et contradictoires, à forte charge émotionnelle, s'inscrivant dans une série graduée de couples dialectiques (nature anthropisée/non-anthropisée ; sauvage/domestique ; nuisible/utile ; pure/corrompue) qui imprègnent, depuis la période romantique, les représentations de la nature qu'il s'agira d'apprécier. Ainsi, les usages comme les non-usages de la nature doivent être questionnés au filtre de ces représentations : pourquoi protéger, pour qui et par qui ? Les questions philosophiques sur la valeur intrinsèque de la nature, sur la forme de rédemption morale que représente sa protection ou sur la notion de dette écologique ne peuvent être contournées. A quel titre imposer, dès lors, ce dualisme occidental face aux autres ontologies que l'on observe notamment chez les peuples premiers (par exemple : animisme, totémisme, analogisme) ? Quelle est la légitimité des contraintes réglementaires face aux enjeux de justice spatiale et environnementale ?

De même, si une relation plus symbiotique semble aujourd'hui émerger dans les sociétés occidentales où les hommes aspirent à pratiquer et vivre une nature idéalisée, ou réinventée, quelle est la part d'idéalisation du naturel, voire de retour compulsif à la mère-nature ? La renaissance rurale, voire la greentrification, alimentées par la revalorisation du cadre naturel et les migrations d'agrément ; l'écotourisme, régional comme international (par exemple le *birdwatching* ou le *whalewatching*) ; le retour à la « nature ordinaire » dans la ville, tout comme les pratiques de sports de pleine nature ou de l'extrême (*outdoor* voire *wild-door*), interrogent ce poids des représentations de la nature dans la manière d'habiter le monde, dans les pratiques comme dans les formes de son aménagement.

Dans ce contexte, la nature devient un enjeu socio-économique pour les territoires. La mise en scène paysagère de la nature aboutit en effet à des formes de patrimonialisation que l'on retrouve à travers la création de parcs naturels ou la protection de géomorphosites aujourd'hui mis en valeur dans le cadre de pratiques touristiques spécifiques. La nature esthétisée, voire artialisée, joue également un rôle dans la production des territoires, lorsqu'elle est reconstruite par les architectes paysagistes via des murs végétaux, des jardins suspendus en cœur de ville, et théorisée comme espace d'innovation voire contre-espace alternatif



ou lieu d'échange (jardins partagés). Objet de marketing urbain, elle peut aussi devenir un « capital » convoité et disputé dans les conflits locaux et donner lieu à des contentieux juridiques entre les différents porteurs d'enjeux selon les usages et les représentations qu'ils en ont (agriculteurs de la filière biologique vs productivistes, « greentrifieurs » vs population en place, etc.).

La gouvernance mondiale, enfin, a également intégré les enjeux de nature à travers des réseaux institutionnels (Etats, partis politiques, organisations intergouvernementales ou onusiennes tels le PNUE ou le FEM), et les coordinations civiles de rang international (grandes ONG environnementales telles l'UICN ou le WWF, médias, groupes d'experts scientifiques) que les candidats devront connaître. La multitude des acteurs interagissant à toutes les échelles, du local au global, produit des tensions et rapports de force qu'il s'agira de décrypter dans le cadre d'une approche géopolitique fine. Parallèlement, la concentration croissante de l'expertise écologique et des programmes environnementaux aux mains d'un petit nombre d'acteurs doit ici être questionnée, tout comme la marchandisation potentielle de la nature à travers le marché carbone, les crédits de biodiversité ou les programmes de paiement pour services écosystémiques.

Sur l'ensemble de ces questionnements, il s'agira en tout cas de récuser avec vigueur tout propos misérabiliste ou militant sur les déprédations environnementales contemporaines : le registre émotionnel, pas plus que les jugements de valeur, n'ont leur place dans l'analyse qui doit avant tout reposer sur une démarche géographique scientifique rigoureuse.

- **Frontières (question nouvelle)**

Les frontières sont un objet central de la géographie : discontinuités spatiales dont la forme actuelle est fortement liée à l'histoire de la carte et de ses usages politiques, les frontières intéressent les géographes, mais aussi les futurs enseignants qui seront amenés à enseigner cette thématique en faisant preuve d'esprit critique. Les frontières sont un type de limites séparant des États souverains incluant les frontières maritimes et aériennes, mais excluant les limites administratives de niveaux inférieurs. La question des limites et des discontinuités spatiales fait l'objet d'une attention particulière des géographes francophones depuis un certain temps. On peut d'ailleurs noter que la question des discontinuités spatiales a été au programme de l'agrégation de géographie en 2003 et 2004. Dans les nouveaux programmes de lycée, et notamment ceux de la spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, ce thème est en outre très présent. Ce faisant, les programmes scolaires reflètent le retour des frontières sur le devant de la scène médiatique mais aussi et surtout scientifique depuis une trentaine d'années.

Un renouveau scientifique et épistémologique de l'approche des frontières

Avec la chute du mur de Berlin en 1989, un mouvement général propre à ce contexte géopolitique évoquait la « fin des frontières » (Philippe Moreau-Desfarges), et envisageait un monde de libre circulation, marqué par le sans-frontiérisme. Pourtant, la multiplication des travaux de géographes sur les frontières ces dernières décennies témoigne non seulement du « retour des frontières » (Michel Foucher), mais aussi du renouvellement et de la diversité des approches que suscite cette question en géographie, telles celles proposées par l'organisation de l'espace (Roger Brunet), les discontinuités spatiales (Jean-Christophe Gay), l'analyse spatiale (Claude Grasland), ou encore plus largement par la géopolitique, la géographie sociale, la géographie culturelle, etc. Cette pluralité d'approches et de réalités que recouvre aujourd'hui la notion de frontière justifie d'ailleurs de l'envisager au pluriel. La géopolitique, qui se concentre en grande partie sur l'étude des antagonismes entre acteurs à propos des territoires et de leurs représentations, n'est ainsi pas la seule à proposer des réflexions sur les frontières. La géographie économique est, par exemple, mobilisée pour l'étude des territoires transfrontaliers et des politiques d'aménagement qui font des frontières des interfaces dynamiques. Les effets et le devenir des frontières dans la mondialisation ont, en outre, également pu être interrogés à différentes échelles, au gré des évolutions de la conjoncture économique et du contexte géopolitique. L'étude de la dimension paysagère des frontières questionne, quant à elle, l'impact collectif et individuel de la matérialisation de certaines frontières au regard d'autres moins marquées dans les paysages mais socialement vives (Anne Sgard), dans une perspective systémique où l'ouverture de certaines frontières ne se fait que parce que d'autres frontières se ferment, et inversement (Groupe Frontière). Sont aussi questionnées les formes de la séparation, nées des dispositifs de contrôle et de filtrage ainsi que leur mise en scène dans des espaces où les frontières s'immiscent, tels que les aéroports et les ambassades (Philippe



Rekacewicz), ainsi que les discours et représentations (médiatiques, littéraires, artistiques, etc.) que suscitent les frontières chez une pluralité d'acteurs (États, mais aussi organisations supranationales, organisations non gouvernementales, artistes, individus, etc.). La question des frontières est en effet fortement liée au passage et à tous les dispositifs spatiaux qui organisent ceux-ci. On intégrera la diversité de ces dispositifs, qui rendent extrêmement complexes la gestion de ces infrastructures.

La géographie des frontières s'est donc profondément renouvelée ces dernières années en pensant les frontières sous différentes formes (lignes, aires, points ou encore réseaux), épaisseurs (du tracé linéaire au front) et acceptions (politiques, sociales, culturelles, etc.). Les frontières se comprennent aujourd'hui à toutes les échelles spatiales : mondiale, régionale, locale et notamment intra-urbaine (dans le cas par exemple de Nicosie ou de Jérusalem), et même jusqu'à l'échelle des corps de ceux qui les traversent (Anne-Laure Amilhat-Szary). Elles se déclinent également à toutes les échelles temporelles en intégrant par exemple l'influence des frontières dans les territoires du quotidien ou encore la résurgence de traces frontalières, de « frontières fantômes » (Béatrice von Hirschhausen). Les frontières sont ainsi appréhendées aujourd'hui en géographie aussi bien dans leur dimension matérielle que vécue, visible qu'invisible (Paul Guichonnet et Claude Raffestin). Dans tous les cas, les frontières méritent l'attention des géographes en tant qu'elles participent à des recompositions sociales, spatiales et territoriales, à des constructions territoriales et identitaires, ainsi qu'à des stratégies collectives et individuelles, dont certaines entendent réaffirmer des appartenances par rapport à un « Autre » qui peut être ou non mis à distance.

Cette question thématique invite ainsi à envisager toutes les fonctions des frontières et tous les critères permettant de les caractériser et de les distinguer. Les frontières sont en effet des constructions politiques, édifiées sur des bases juridiques, qui sont fortement situées dans l'espace et dans le temps : elles sont des constructions historiques évolutives qui reflètent les spatialités des organisations politiques qui les ont mises en place. Si beaucoup d'entre elles ont pris la forme de frontières-lignes, parfois qualifiées de « dyade » (Michel Foucher) lorsqu'elles concernent deux États contigus, ce n'est pas le cas de toutes. Des découpages frontaliers et conflits territoriaux ont pu – plus ponctuellement – aboutir à des non délimitations (certaines frontières maritimes en Afrique) ou à des découpages originaux (frontières zonales). Même si les frontières restent aujourd'hui marquées par une acception westphalienne, le pluriel questionne aussi les formes émergentes et multiscalaires de celles-ci. Les frontières suscitent d'ailleurs des appellations diverses en français (triple frontière, frontières mouvantes, etc.), qui peuvent être éclairées à l'aune de la différence sémantique qui est faite en anglais entre « *border* » et « *frontier* », le premier terme renvoyant à une acception plus juridique, fixe et linéaire, que la seconde. L'expression de « nouvelle frontière » trouve en particulier un regain d'intérêt dans la compétition internationale dans et pour la conquête des océans et de l'espace. A cet égard, la question des eaux territoriales et des ZEE devra être notamment travaillée par les candidats.

En tant que délimitations, les frontières induisent des asymétries spatiales, qui peuvent être des relations inégales, négociées ou conflictuelles. Elles sont donc au centre de l'organisation des espaces. Certains acteurs, dont les habitants, ont mobilisé les frontières pour produire des territorialités originales (transfrontalières, euro-régions, etc.) : la limite devient alors facteur d'interactions et de centralité. Les flux engendrés par les frontières, s'agissant d'échanges commerciaux dynamisés par l'effet-frontière ou de flux de passage ne se fixant pas nécessairement sur les frontières (mobilités et migrations), sont donc un autre critère de différenciation. Les frontières gagnent à être pensées par les processus qu'elles génèrent : elles ne sont pas figées ni dans le temps, ni dans l'espace. Au contraire, elles sont marquées par des processus constants d'ouverture et de fermeture, de déterritorialisation et de reterritorialisation, ou bien encore de fonctionnalisation et de défonctionnalisation, qui contribuent à renforcer ou à atténuer leur caractère de frontière. Si les frontières sont des constructions qui mettent de la distance dans la proximité (Christiane Arbaret-Schulz), elles questionnent aussi la gestion de cette proximité. L'inscription spatiale et territoriale des frontières est ainsi de plus en plus difficile à définir et à appréhender : si quelques frontières dans le monde deviennent de plus en plus matérialisées (Stéphane Rosière), à l'instar de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, cas bien connu mais loin d'être unique, les frontières sont généralement de plus en plus mouvantes, floues, voire poreuses ou « mobiles » (Denis Retaillé, Anne-Laure Amilhat-Szary et Frédéric Giraut). L'accumulation de données personnelles dans le cyberspace soulève des enjeux de citoyenneté autour de frontières-réseau distinctes des frontières des États, à la fois espaces de liberté et instruments de pouvoir (Kevin Limonier). Par une gestion de la proximité par la mise à distance, les frontières ne sont pas seulement des séparations : elles organisent et réorganisent des échanges et des mobilités, licites comme illicites, et produisent ainsi de nouvelles mises en réseaux. Toutes ces dimensions devront être questionnées par les candidats en vue d'appréhender les frontières comme un objet géographique dynamique et complexe.



Les dimensions géographique, géopolitique, politique et civique des frontières

Depuis l'après Seconde Guerre mondiale, le monde a connu un important mouvement de « fabrique d'Etats » (Michel Foucher), avec des phases intenses coïncidant avec la décolonisation et la fin de la guerre froide, entraînant une multiplication des tracés frontaliers. Les remises en cause des frontières restent cependant limitées en nombre (conformément au principe juridique d'intangibilité), même si les « disputes » et conflits frontaliers demeurent, à l'image de la crise ukrainienne et de l'annexion de la Crimée par la Russie qui rappellent l'existence de rapports de forces et de conflits de souveraineté autour des frontières. Les frontières, dans toutes leurs acceptions, restent ou redeviennent aujourd'hui un enjeu à la fois spatial, politique et civique. Dans un contexte marqué par des préoccupations sécuritaires multiples (vis-à-vis du terrorisme, des migrations ou bien encore des pandémies), la question du tracé des frontières (notamment maritimes), de leur reconnaissance ou non (frontières du Kosovo, de la Transnistrie, de la Palestine, etc.), et de leur matérialité, ainsi que celle de leur franchissement, y compris dans le cyberspace, suscitent des débats et des politiques nombreuses, qui méritent d'être analysés avec un regard de géographe et de citoyen.

Le développement de la politique de cloisonnement, abordé entre autres dans le champ de la géopolitique et de la géographie politique, met en effet en évidence le rôle des frontières dans la sélection des flux et le contrôle des populations par un filtrage toujours plus complexe (Olivier Clochard). Par là même, sont mises en évidence les idéologies spatiales à l'œuvre dans les sociétés qui y recourent, et les inégalités de mobilités qui sont ainsi créées à toutes les échelles. Or, dans le contexte actuel de durcissement de certaines frontières, par des barbelés, des murs et toutes formes de clôtures (*smart borders*), leur franchissement comporte un coût et un risque aussi bien pour les populations qui les franchissent, que pour les sociétés qui s'emmurent. Les frontières sont alors révélatrices des représentations des sociétés sur les populations extérieures et sur elles-mêmes (Wendy Brown). Les représentations des sociétés sur leurs frontières, et plus généralement sur la maîtrise de leur territoire, qui produisent des effets spatiaux contradictoires entre enfermement et ouverture, demanderont également à être interrogées.

Coupures autant que coutures comme l'exprimaient les géographes dans les années 1980, les frontières sont donc aussi bien des espaces de séparation et de confrontation, que des interfaces dynamiques faites de passages et de coopérations, qui produisent des dynamiques spatiales originales. Les frontières ont aussi une fonction de sas (Ceuta et Mellila par exemple), d'espace tampon (zone démilitarisée entre Corée du Nord et Corée du Sud) ou d'espace refuge (camps de réfugiés dans certaines parties du monde). En ce sens, les frontières doivent être appréhendées comme des vecteurs de territorialités et de dynamiques et de formes d'organisation spatiales spécifiques, qui sont le résultat de jeux d'acteurs divers. La place de ces acteurs devra susciter une attention particulière de la part des candidats afin de mieux comprendre qui produit aujourd'hui des frontières dans le monde, selon quelles modalités et dans quel but.

Une place renouvelée dans les programmes du secondaire

La question des frontières est largement abordée comme objet géographique par les différents programmes du collège et des voies générale et technologique du lycée. Dans l'enseignement de spécialité, les frontières sont un thème en tant que tel (thème 3, classe de Première), mais elles sont aussi abordées dans de nombreux autres thèmes des programmes du tronc commun. Ainsi, les frontières sont interrogées en lien avec d'autres objets géographiques : les migrations, les mobilités touristiques, les espaces maritimes, la conquête de l'espace, la géographie des conflits, le cyberspace, etc. C'est dans cette double perspective que les futurs enseignants doivent appréhender cette question : elle leur offre la possibilité d'exprimer leur maîtrise du raisonnement géographique ainsi que des différents champs de questionnements au sein de la discipline.



Géographie des territoires

- L'Asie du Sud-Est

L'Asie occidentale et l'Afrique septentrionale constituèrent la question de géographie des territoires en 1996 et 1997. La Chine et sa diaspora furent au programme en 2000 et 2001, de même que l'Union indienne en 2016 et 2017. Depuis, l'Asie n'avait plus été à l'honneur dans les concours. Le jury propose de se concentrer plus particulièrement sur l'Asie du Sud-Est, partant du constat qu'en une vingtaine d'années, cette région a connu des bouleversements conséquents. Une nouvelle génération de chercheur.e.s francophones a également investi ces terrains, dont certains se sont ouverts à nouveau récemment, permettant non seulement d'actualiser les connaissances sur ces espaces, mais aussi de renouveler les concepts permettant de les penser.

Entre unité et diversité, penser une Asie du Sud-Est plurielle

Cette région « d'entre Inde et Chine » (Michel Bruneau, 2006) doit son nom à un regard extérieur : celui porté à l'époque coloniale par les puissances européennes, afin de désigner cet ensemble situé au Sud de la Chine et à l'Est de l'Inde, les deux pays suscitant le plus leurs appétits. Cet espace d'entre-deux fut historiquement considéré en creux, tel un « angle de l'Asie » (Elisée Reclus, 1884), avant que sa position de carrefour soit mise en valeur par le courant de l'histoire globale (travaux de Denys Lombard sur le carrefour javanais, 1990). En effet, les circulations de personnes, de capitaux, d'objets et d'idées constituent un vecteur ancien et toujours actif d'unification de la zone. En conséquence, l'étude de cette zone ne peut se réduire à des monographies d'Etats juxtaposées les unes aux autres. Il est nécessaire d'interroger de manière critique ce découpage, les dynamiques et points communs inhérents à la cohésion régionale de cet ensemble, ainsi que les circulations et les réseaux, notamment maritimes, qui le structurent.

En effet, la diversité est grande dans cette aire régionale regroupant des Etats archipélagiques (Indonésie, Malaisie, Philippines), et d'autres situés sur le continent (Birmanie, Thaïlande, Laos, Cambodge et Vietnam). De riches micro-Etats - Singapour et Brunei - complètent cet ensemble aux côtés de pays toujours classés dans la catégorie des PMA par l'ONU : Laos, Birmanie et Cambodge ; tandis que des pays en situation intermédiaire ont connu récemment des croissances économiques aussi spectaculaires que les inégalités qu'elles génèrent.

Les écarts démographiques sont également importants, allant de 1 à 16 entre le Cambodge décimé par les Khmers rouges et l'Indonésie, premier pays musulman du monde. La géographie culturelle a mis en valeur la grande diversité ethnique, linguistique et religieuse qui caractérise les populations du Sud-Est asiatique, dont la richesse des toponymes témoigne. Si certaines communautés ont essaimé dans toute la zone, telles les diasporas indiennes et chinoises, d'autres voient leur existence menacée. A ce titre, l'Asie du Sud-Est constitue un excellent laboratoire pour penser les rapports de pouvoirs inter-ethniques et, sans le restreindre nécessairement à ce champ, la notion même de « minorité ». La relégation spatiale dans les confins frontaliers montagneux dont elles ont historiquement été victimes (conduisant souvent à leur sédentarisation forcée), leur marginalisation politique et économique, tout autant que les tentatives d'intégration au grand récit national dont elles font l'objet, s'incarnent en des lieux de prédilection pour les géographes : zones frontalières, hauts lieux de la nation, musées, folklore touristique, etc. La géographie des déplacements forcés renseigne sur leur vulnérabilité, comme en témoigne encore récemment l'exode massif des Rohingyas de Birmanie en 2017.

Pour autant, cette hétérogénéité ne doit pas masquer le caractère opératoire de cette catégorie exogène. Cette Asie du Sud-Est montagneuse, maritime et tropicale, partiellement volcanique, correspond à une plate-forme péninsulaire et archipélagique entre deux océans, affectée par la mousson. L'ensemble de ces caractéristiques explique les richesses écosystémiques de ses forêts, et le fait que l'eau soit partout : fortes précipitations et risques associés, fleuves et deltas, mers, îles et détroits - pénalisant d'autant plus le seul pays enclavé de la zone, le Laos. Dans cette Asie chaude et humide se sont développés des systèmes agraires à la fois causes et conséquences des fortes densités, au centre desquels se trouve la riziculture. C'est à partir d'elle que Pierre Gourou, initiateur de la géographie tropicale française, a pensé le concept de civilisation du végétal (1940), à la suite de sa thèse sur le delta du fleuve rouge.

En outre, l'effectivité de la catégorie sert des tentatives contemporaines d'intégration régionale, aujourd'hui affectées par la rivalité entre la Chine et les Etats-Unis : ASEAN (*Association of Southeast Asian Nations*), dont la devise est *One vision, one identity, one community*, mais aussi APEC (*Asia-Pacific Economic Cooperation*), et des forums non gouvernementaux comme le CSCAP (*Council for Security Cooperation in the Asia Pacific*)



pour certains pays. De plus, la zone est structurée par des triangles de croissance (Goh Chok Tong, 1989), désignant d'abord des espaces transfrontaliers très dynamiques (SIJORI – *Singapour-Johor-Riau*), puis un modèle de développement théorisé par la banque asiatique de développement (BAD) amenant une complexification croissante des réseaux de coopération, et débouchant à la fin des années 1990 sur un nouvel outil d'aménagement : les corridors économiques, structurant d'une part la région du grand Mékong et d'autre part la Malaisie et l'Indonésie. La question de l'organisation, ainsi que de la mise en valeur et en réseau de cet ensemble régional à différentes échelles sont donc également à prendre en considération.

Dans cette Asie du Sud-Est plurielle, le rôle des Etats, souvent très anciens, dans l'unification et la stabilisation des territoires constitue un objet d'étude privilégié en géopolitique. Aujourd'hui encore, les enjeux frontaliers, terrestres et maritimes, peuvent être sensibles. Dans un contexte contemporain d'intense construction nationale, heurtée par la colonisation et la guerre froide, la projection actuelle en mer des Etats du Sud-Est asiatique est source de tensions comme de coopérations, dans l'ombre portée de la Chine : conflits autour des Spratleys et des Paracels, stratégie chinoise du « collier de perles », piraterie dans le détroit de Malacca poussant aux initiatives inter-régionales, etc. C'est aussi une géographie de la violence et de la colère qui se dessine, comme le montrent, en Indonésie, la sécession du Timor oriental en 1999 et l'obtention par la province d'Aceh d'un statut spécial.

Dynamisme économique et autoritarisme politique : l'Asie du Sud-Est dans la mondialisation

L'Asie du Sud-Est constitue un laboratoire d'observation pour repenser la notion de « pays émergents » dans la mondialisation, incarnés dans des Etats à la fois politiquement autoritaires et économiquement libéraux, brouillant la frontière entre secteur privé et public. L'interventionnisme étatique est constitutif de la réussite de leur modèle économique en contexte mondialisé. Adopté à partir des années 1980 par les cinq « tigres » de la zone – Thaïlande, Malaisie, Philippines, Indonésie et Vietnam –, il s'inscrit dans la lignée du « modèle en vol d'oiseaux sauvages » initié par le Japon (Akamatsu, 1937) suivi dans un premier temps par les quatre « dragons ». La reproductibilité du modèle serait assurée par le partage en commun de « valeurs asiatiques » prônées historiquement par Lee Kuan Yew à Singapour. Le modèle de croissance adopté repose sur le choix d'une économie exportatrice, en partie héritière de l'époque coloniale (plantations de cultures spéculatives comme l'hévéa, le café ou encore l'huile de palme). Du riz à la puce électronique, cette stratégie économique reste aujourd'hui fondamentalement pilotée par des Etats forts, qui imposent des réformes agraires et dirigent l'industrialisation par une remontée des filières soutenue par une scolarisation massive des jeunes. Les conséquences de cette extraversion économique se lisent clairement dans l'espace : littoralisation de l'économie polarisée par des ports, zones franches, construction de parcs industriels et d'aéroports en périphérie des villes, apparition de paradis fiscaux, etc. La production de richesses induites a conduit à la constitution de vastes marchés de consommation domestique, que la géographie du commerce, du tourisme et des loisirs renseignent habilement.

Toutefois, alors que la plupart de ces pays avait fait des progrès significatifs vers la démocratie à partir des années 1980, un autoritarisme durable s'y installe aujourd'hui, illustrant le fait que les concepts occidentaux de « classes moyennes » et de « sociétés civiles » ne s'appliquent pas si facilement en contexte sud-est asiatique. Depuis la fragilisation des économies nord-américaine et européenne à la fin des années 2000, la Chine a renforcé son influence sur la zone, et entériné un contrôle social rigoureux, garantissant prospérité et stabilité aux populations au prix d'un autoritarisme renforcé. Le désenchantement depuis l'accès au pouvoir d'Aung San Suu Kyi en Birmanie, la régression des libertés en contexte post-dictatorial aux Philippines, les coups d'Etat militaires en Thaïlande et le musèlement de toute voix contestataire au Vietnam confirment cet état de fait, auquel seules la Malaisie et l'Indonésie semblent pour le moment échapper, même si l'ombre du terrorisme plane sur cette dernière. L'enjeu est ainsi d'analyser les conséquences à toutes les échelles, des relations internationales affectant la zone aux espaces du quotidien, où le contrôle s'exerce dans les usines, les quartiers d'habitation, les trottoirs (où existe un commerce de rue informel souvent actif) et jusqu'aux espaces numériques avec la surveillance d'internet. Conséquemment, le Sud-Est asiatique fournit une excellente opportunité pour mobiliser et interroger le concept d'« espace public ».

La croissance économique globale de la zone s'accompagne d'une croissance urbaine polarisée par les métropoles, et affectant également les petites et moyennes villes. Cette dynamique a des conséquences non seulement sur la morphologie (verticalisation urbaine, privatisation accrue des espaces résidentiels, portées par des investisseurs régionaux invitant à penser la circulation de capitaux et de modèles urbains), mais aussi sur les rapports entre villes et campagnes, ces dernières pouvant supporter des densités parmi les plus fortes du monde comme l'illustre l'exemple de Java. Ces productions de la ville, du reste très contrastées d'un pays à



l'autre, rendent d'autant plus cruciale la question des mobilités et des transports. Ces questions peuvent être abordées selon différents angles complémentaires, de l'étude des flux et des réseaux, aux politiques d'aménagement du territoire, en passant par les pratiques citoyennes de toute les classes sociales pour se loger, se nourrir, se déplacer, travailler, négocier leur sécurité, et ainsi faire valoir leurs droits dans un contexte exacerbé de tensions foncières, les expropriations et les déguerpissements forcés accompagnant la spéculation immobilière.

Les limites sociales et environnementales de cette croissance sont également à interroger. La question énergétique est devenue particulièrement stratégique pour alimenter cette croissance : construction de barrages, contrôle des routes maritimes dans l'approvisionnement en hydrocarbures, déforestation, développement des énergies renouvelables, inégalités et discriminations qui régissent l'accès aux énergies élémentaires que sont l'eau et l'électricité, constituent autant de sujets d'actualité à investir sans clichés. En effet, ces pays ne peuvent plus être désignés comme en voie de développement, ou pire du tiers-monde, structurellement en retard sur ces questions : si la géographie sociale, de l'environnement, de la santé et des risques sont autant de champs à investir pour prendre la mesure réelle des menaces, il convient aussi de relever les engagements politiques pris et les innovations à l'œuvre, de l'échelle internationale (rappelons que tous les pays de la zone ont ratifié le protocole de Kyoto en 2002 et l'accord de Paris sur le climat en 2015) aux initiatives locales (il est par exemple possible de payer son bus comme sa facture d'électricité avec ses déchets plastiques à Surabaya, deuxième plus grande ville d'Indonésie). Le changement climatique est d'autant plus inquiétant pour les acteurs de la zone qu'ils en seront particulièrement victimes, remettant en cause le modèle même de leur croissance économique.

L'Asie du Sud-Est permet donc d'aborder de multiples aspects de la géographie et de varier les échelles d'analyse.

Une géographie du lointain invitant au décentrement dans les programmes scolaires

L'Asie du Sud-Est est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la formation de futurs enseignants sur cette géographie du lointain invitant au décentrement.

Cette région peut fournir des cas d'étude originaux au collège, non seulement en sixième sur l'habiter, mais aussi en cinquième (questions du partage des richesses en contexte de croissance démographique, de la gestion des ressources et des risques) et en quatrième, sur les thèmes de l'urbanisation, des migrations et de la mondialisation.

Au lycée, elle peut alimenter des exemples et des cas d'étude pour faire comprendre aux élèves les trois processus structurant les programmes : transition, recomposition et mondialisation. Elle est en effet une région particulièrement affectée par la croissance démographique et urbaine, et les conséquences qui en résultent : migrations, vieillissement et creusement des inégalités. La gestion des ressources comme des risques devient alors cruciale, pouvant être étudiée en seconde, tandis que les enjeux de la métropolisation et de la littoralisation pourront être abordés en classe de première pour approcher la mondialisation (les nouveaux programmes de terminale ne sont pas publiés à cette date).

- Les espaces ruraux en France

Une question peu traitée dans les concours et souvent méconnue des candidats

Quelques années après « la France en villes », la nouvelle question de géographie de la France aborde un thème et un type d'espace nouveaux : le rural. Même si la séparation rural/urbain est discutée et si « la France en villes » traitait de hiérarchie urbaine, de petites villes et de bourgs en milieu rural, de processus de rurbanisation et de périurbanisation, la ruralité caractérise un type d'espace à part entière. De même, « la France des marges » s'intéressait déjà à ces espaces ruraux, mais ne s'y limitait pas, loin s'en faut. Avec l'objectif de diversifier les angles d'attaque des candidats sur la géographie de la France, cette question leur propose d'élargir leur regard sur le rural. En effet, depuis la question « Crises et mutations des agricultures et des espaces ruraux dans le monde » (1997-1998) et, dans une moindre mesure, « Nourrir les hommes » (2009-2011), les concours de l'enseignement ne se sont pas intéressés au rural en tant que tel, alors même que nombre de géographes questionnaient la ruralité, son caractère largement hybride et multifonctionnel en France, entre autres.

Les travaux des ruralistes français, des spécialistes de l'aménagement ou des acteurs des politiques de protection peuvent nourrir abondamment la réflexion sur cette question qui offre également la possibilité de



modifier nombre de représentations, les candidats ayant parfois une vision bucolique et idéalisée ou, *a contrario*, misérabiliste des espaces ruraux français d'aujourd'hui : ceux-ci ne sauraient être ramenés devant les élèves à une vision des années 1980.

Un renouvellement scientifique et épistémologique de l'approche du rural

Depuis les années 1980 et « la France du vide », puis « la crise rurale » dépeintes par Roger Béteille, les travaux du sociologue Bernard Kayser sur la « renaissance rurale » et ceux de Jean-Paul Charvet sur l'agriculture ont contribué à renouveler un champ scientifique en partie délaissé par les géographes. Les analyses sur la reconfiguration du rural conduites depuis une dizaine d'années par Françoise Plet ou Laurent Rieutort soulignent notamment ce renouvellement disciplinaire. Des thèses récentes (par exemple, celle de Pierre Pistre) ont montré le dynamisme de ces espaces, loin des clichés et des formules rapides sur le « tous urbains ». Car si les modes de vie en France se sont clairement urbanisés, si l'extension des aires urbaines est flagrante (85 % de la population française y réside), le rural ne peut être ramené à quantité négligeable et à une annexe productive ou résidentielle de la ville selon la catégorisation de l'économiste Laurent Davezies. C'est donc aussi à l'aune de leur capacité à interroger les interactions fines qui se produisent entre l'urbain et le rural que les candidats seront évalués. Les espaces périurbains, comme forme d'entre-deux ou de « tiers espace » selon l'expression de Martin Vanier, constituent des espaces aux limites de la question que les candidats devront interroger.

La distance critique des candidats est attendue également sur les seuils entre ces deux catégories spatiales que sont l'urbain et le rural, en allant au-delà des statistiques officielles. La question permettra d'interroger les critères de définition des espaces ruraux dans le contexte national. Si l'espace à dominante rurale de l'INSEE représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine, le rural ne compte que 14 à 20 millions d'habitants en fonction des contours retenus.

Le rural au cœur des débats d'aménagement

En outre, cette nouvelle question permettra d'aborder les enjeux d'aménagement et de durabilité, traités par exemple par l'ancienne DATAR, devenue CGET, dans le cadre de l'exercice de prospective *Territoires 2040* (au sein de plusieurs des groupes d'experts, par exemple le « groupe 7 » : *Les espaces de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité*). Plus récemment, les trois comités interministériels sur la ruralité (Laon, Vesoul, Privas, 2015-2016), regroupés derrière le slogan « Nos ruralités, une chance pour la France », ont montré que la puissance publique n'avait pas totalement mis de côté son engagement dans les espaces ruraux, qui a fait les heures de gloire de l'aménagement du territoire, jusqu'à la création des « Zones de Revitalisation Rurale » (ZRR, 1995) et la loi sur le développement des territoires ruraux (2005). Les aides sont plus rares, l'engagement de l'État est plus limité, mais les mesures en faveur des maisons de services au public, des maisons de santé pluri-professionnelles ou encore la lutte contre le désert numérique par le biais du programme « zones blanches » sont autant d'illustrations de l'action publique visant à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) – Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) avec son axe de soutien aux projets pilotes en zone rurale intitulé *Leader* – et les orientations à l'échelle communautaire soulignent d'ailleurs que ces préoccupations ne se limitent pas au périmètre de l'hexagone.

Les actions menées aux échelons régionaux et locaux en faveur du développement économique et de la mise en valeur des diverses formes de patrimoines offrent également matière à questionner les stratégies actuelles.

Ces enjeux d'aménagement sont d'autant plus prégnants que les espaces ruraux, largement minoritaires démographiquement, sont dominants par leur étendue et posent la question des usages et des pratiques dont ils sont l'objet par la société française. La multiplication des tensions et conflits d'aménagement et d'environnement, popularisés par l'acronyme ZAD (Zone à Défendre : Notre-Dame-des-Landes, *Center Parcs* de Roybon, projet d'enfouissement de déchets nucléaires du plateau de Bure, etc.), souligne à quel point cet attachement à la ruralité et les questionnements sur sa finalité sont sous-jacents actuellement.

Les candidats auront à cœur d'accorder une place toute particulière dans leur préparation aux territoires d'outre-mer : derrière des valeurs moyennes (25 % de leurs habitants et 96 % de leur superficie sont ruraux, DATAR, 2012), les gradients et les formes de ruralité sont très divers et très contrastés, et une analyse fine de cette pluralité devra être conduite.



Les fonctions productives, qu'il s'agisse des permanences et des mutations de l'agriculture et de l'industrie ou de l'émergence de nouvelles formes d'activité dans le contexte de la mondialisation, sont également à prendre en compte. La place occupée par l'activité touristique dans nombre d'espaces ruraux (prépondérance des résidences secondaires, part de l'emploi, saisonnalité de l'économie) constitue aussi un changement majeur, qui ne saurait masquer une renaissance démographique quasi-généralisée, en raison du plus faible coût du foncier ou de leurs aménités environnementales, allant jusqu'à la gentrification rurale (travaux de Frédéric Richard) ou, à l'inverse, jusqu'à une certaine paupérisation (travaux d'Emmanuelle Bonerandi), le coût de la vie étant perçu comme moins élevé en leur sein par certains néo-arrivants. Il est donc également attendu des candidats une approche de géographie sociale. Les logiques de patrimonialisation et de protection à l'œuvre dans les espaces ruraux français soulèvent aussi la question d'un équilibre entre conservation et développement économique qui interpelle les décideurs et les citoyens dans leurs actions quotidiennes. La dimension culturelle de la ruralité ne doit pas non plus être laissée de côté, avec les formes d'attachement aux lieux et aux territoires et le recours au registre de l'identité, qu'il s'agisse des terroirs, notamment viticoles, de la patrimonialisation, voire d'une certaine forme d'instrumentalisation touristique.

Un contenu touchant à des questions d'actualité

Si l'année 2017 a été riche en débats de société qui ont largement concerné le secteur agricole (conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux domestiques ; utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture et tentative de les interdire à l'échelon européen, restée vaine), les espaces ruraux sont tout autant au centre des initiatives sur la transition énergétique, de la place de l'éolien jusqu'aux parcs photovoltaïques en passant par l'utilisation de la biomasse. Dans les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) ou par les initiatives citoyennes (25 centrales photovoltaïques villageoises à ce jour), les acteurs des espaces ruraux sont aussi forcés de propositions et de changements.

Autre question largement évoquée dernièrement, la désertification médicale (qui ne touche certes pas que les espaces ruraux) est aussi un enjeu du quotidien et mobilisera de la part des candidats une vraie réflexion en géographie de la santé, en matière d'inégalités de l'accès aux soins, de différentiels dans le suivi médical, des fermetures de maternité aux écarts de l'espérance de vie à la naissance. Ce type de débat concerne également la géographie scolaire, avec la fermeture des écoles ou des classes, les regroupements pédagogiques intercommunaux, les réseaux d'établissements, les conventions ruralité. Implicitement, la justice spatiale et le maintien des services aux publics, mais aussi du tissu commercial qui irrigue le rural français, sont au cœur de la question. C'est donc à l'équité des citoyens face aux services et aux moyens mis à leur disposition que devront réfléchir les futurs enseignants.

Aux échelons national et local, les orientations vers la densification voulues par les documents d'urbanisme ou de planification (PLU, PLUi, SCOT) visant à lutter contre l'étalement urbain (mitage, consommation d'espaces agricoles ou dits « naturels », surcoût pour la collectivité en terme d'équipement en réseaux) éclairent une nouvelle approche du rural qui n'est plus simple réceptacle et cadre de vie, mais aussi espace de travail pour l'agriculture et espace de mobilité rationnelle dans des logiques pendulaires.

Enfin, la France rurale est maillée par un cadre institutionnel mouvant et en forte recomposition : l'essor de l'intercommunalité, la clarification des compétences voulue par la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE, acte III de la réforme territoriale, août 2015), la loi du 16 mars 2015 « relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes » qui a permis des évolutions sans précédent du maillage local (1 090 communes regroupées en 317 communes nouvelles en 2015 ; 670 communes regroupées en 200 communes nouvelles en 2016) constituent des exemples récents, parmi d'autres, de ces évolutions significatives.

Une place non négligeable dans les programmes du secondaire

La question des espaces ruraux est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui suppose que les futurs enseignants soient au courant des réalités du monde rural de manière générale pour les programmes de 6^e (habiter les espaces de faible densité), 5^e (des ressources limitées, à gérer et à renouveler), de 4^e et de 2^{de} (gérer les ressources terrestres), mais aussi de manière plus spécifique lorsque la France est au cœur des programmes : en 3^e (les espaces de faible densité et leurs atouts) et en 1^{ère}, notamment.

C'est donc à une étude multiscale du monde rural, de sa forte diversité, de ses dynamiques, de ses représentations et de son articulation avec le reste de l'espace national, européen voire mondial, que la question invite, en s'appuyant sur les évolutions de la recherche afin de faire ressortir les permanences et les



mutations des espaces ruraux. C'est dans cette logique que les candidats pourront offrir une lecture scientifique, étayée et nuancée des espaces ruraux.

Histoire ancienne

- **Religions et pouvoir dans le monde romain de 218 av. J.-C. à 250 ap. J.-C. (question nouvelle)**

Cette question d'histoire ancienne propose aux candidats d'étudier les religions dans le monde romain du début de la deuxième guerre punique à la persécution de Trajan Dèce incluse. Elle est partagée avec la question au programme du CAPES externe d'histoire-géographie. Par « religions », on entend ici des ensembles de pratiques et de croyances relatives à une transcendance et partagées par des individus. On s'intéressera à l'organisation de la vie religieuse publique, c'est-à-dire à la mise en place de temps, d'espaces et de gestes qui impliquent l'ensemble des citoyens dans la pratique rituelle. Ces derniers sont placés sous la conduite de magistrats et de prêtres qui participent d'un même pouvoir religieux partagé avec les autres institutions civiques et détenteur de l'initiative, du contrôle et de la décision en matière religieuse. On explorera les rapports des individus avec les dieux dans les diverses formes d'échanges d'hommages et de services, lors des gestes pratiqués comme dans les relations codifiées, présidées et contrôlées par les représentants du pouvoir, c'est-à-dire la puissance politique à laquelle est soumis le citoyen.

On définira également le pouvoir comme l'expression de l'autorité souveraine de Rome dans les territoires de son empire. Par « monde romain », on entend Rome, l'Italie et l'ensemble des provinces. On étudiera les rapports entre État et individus dans le domaine religieux à ces différentes échelles : des institutions de Rome, cité-capitale, qui proposent des modèles de pratiques, aux réponses, adaptations et hybridations des cités et des peuples conquis. Les cultes principaux des cités et peuples soumis à l'autorité de Rome entrent dans le champ de la question en ce qu'ils interrogent la nature et la pratique du pouvoir romain : comment le pouvoir et ses représentants maintiennent ou adaptent leurs demandes et leurs pratiques religieuses au contact des cultes locaux ? Comment et pourquoi accepter les dieux de l'autre ? Comment et jusqu'à quel point tolérer les pratiques monothéistes, tout en respectant la tradition et en maintenant « la paix des dieux » ?

Sans méconnaître les apports essentiels de l'anthropologie religieuse, il est attendu des candidats qu'ils contextualisent leurs réflexions sur la religion romaine et ses diverses formes, ainsi que des autres principaux cultes présents dans l'Empire, afin de se garder de parler de religion dans l'absolu, mais sans entrer dans un catalogue exhaustif de pratiques religieuses. Les religions seront étudiées sous l'angle des liens qu'elles entretiennent avec le pouvoir de Rome et ses représentants (cérémonies publiques, législation religieuse et ses évolutions, pouvoirs des gouverneurs en matière de cultes locaux...). Le choix du temps long permet d'analyser les relations entre les mutations du pouvoir (au sens de régime politique) et les transformations de la religion. La religion constitue un observatoire privilégié pour réfléchir aux métamorphoses du pouvoir au cours d'une période marquée par le passage de la République au Principat. Cette question interroge les confrontations de la cité de Rome avec d'autres expériences et pratiques religieuses (à titre d'exemple les cultes locaux importants, parmi eux les cultes grecs, isiaques, mithriaques, les monothéismes etc). La deuxième guerre punique, avec les évolutions religieuses que le conflit implique, et la persécution de Trajan Dèce (édit déc. 249-fin probable en 251), fournissent des bornes significatives en termes d'implication du pouvoir dans les questions religieuses. On sera particulièrement attentif aux turbulences et aux crises qui laissent affleurer les implications religieuses des individus et les réactions des représentants du pouvoir, sans pour autant exiger une connaissance détaillée de tous les événements politiques des périodes de guerres civiles (Ier siècle av. J.-C., 68-69 ou 238 ap. J.-C. notamment).

On veillera à ne pas se limiter à l'emploi des sources littéraires, mais on prêtera attention aux sources archéologiques, numismatiques et iconographiques qui permettent d'analyser comment les individus se conforment à des pratiques culturelles publiques, s'en écartent ou les promeuvent. La documentation épigraphique et papyrologique est également essentielle.

Par sa thématique religieuse, ce programme doit permettre d'approfondir les connaissances et la réflexion sur des questions qui font partie de la formation attendue des candidats aux concours de l'enseignement. L'histoire des religions antiques figure en bonne place des programmes de la classe de Sixième (dans les thèmes 2 « Récits fondateurs, croyances et citoyenneté » et 3 « L'Empire romain ») où les élèves doivent procéder à une étude croisée de faits religieux, replacés dans leurs contextes culturels et géopolitiques, et distinguer les dimensions synchroniques et/ou diachroniques des faits religieux, ainsi que des programmes de la classe de Seconde, qui abordent la notion d'héritage religieux. En classe de Première, le thème 5 « analyser les relations entre États et religions » de l'enseignement de spécialité met en œuvre des concepts et des notions (sacré, légitimité et légitimation) et des interrogations (sur l'État et les minorités religieuses, sur l'existence d'un culte public) que cette question rendra familières aux candidats.

Histoire contemporaine

- Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales (question nouvelle)

Le programme d'histoire contemporaine, commun avec le CAPES externe d'histoire-géographie également, invite à s'interroger sur la place centrale qu'occupe le travail artisanal et industriel durant un siècle, des années 1830 aux années 1930 comprises, dans les sociétés d'Europe occidentale, circonscrites aux espaces belge, britannique, espagnol, français, germanique et italien. Centrée sur le travail, cette question a pour ambition d'articuler histoire économique, histoire sociale, histoire politique et histoire culturelle : il s'agit donc d'étudier les pratiques, tout en s'intéressant aux représentations.

La période envisagée est profondément marquée par l'industrialisation selon des chronologies et des modalités variables pour les pays concernés. Le phénomène, déjà bien amorcé en amont par la Grande-Bretagne et la Belgique, atteint la France dans les années 1830 ; puis certaines régions des espaces germanique, italien et espagnol s'engagent dans de nouveaux modes de production. Ceux-ci s'amplifient durant le XIX^e siècle, s'intensifient singulièrement dans les années 1870-1890, puis évoluent dans le premier XX^e siècle, notamment pendant et après la Première Guerre mondiale. Ces chronologies prennent en considération les évolutions des systèmes techniques, les changements des structures entrepreneuriales, la concentration variable des moyens de production, l'industrialisation de la guerre, la rationalisation, les transformations de l'organisation du travail, de l'exercice de l'autorité et des pratiques de commandement. Les candidates et candidats seront attentifs à maîtriser les cadres politiques des espaces considérés, afin de comprendre le contexte des différentes évolutions techniques et sociales, ainsi que la nature des éventuelles réponses gouvernementales (législations, prise en considération éventuelle des innovations et changements de production, réactions aux mouvements sociaux...).

Les espaces considérés sont les plus tôt et les plus fortement industrialisés en Europe. Ils sont parfois situés dans des régions transnationales qui voisinent avec des territoires moins ou pas industrialisés. Cette diversité invite à réfléchir sur les différentes échelles et sur les trajectoires variables d'un même processus. Si les espaces colonisés ne sont pas compris dans le périmètre géographique de la question, la présence d'une main-d'œuvre coloniale croissante dans les métropoles, appelée notamment pour les besoins de la Première Guerre mondiale, puis pour la reconstruction d'après-guerre, et ses conséquences multiples sont à prendre en considération.

Coexistant avec l'artisanat, le processus d'industrialisation entraîne de profondes mutations du tissu social, des groupes professionnels et des relations sociales. Il s'accompagne souvent de l'urbanisation, même si l'industrialisation s'effectue aussi en milieu rural et si la proto-industrie subsiste jusqu'à la fin de la période, et même au-delà. Il transforme également les espaces de travail, les tâches effectuées, les rémunérations et la situation de celles et ceux qui travaillent, ainsi que l'organisation des sociétés. Ce processus est indissociable de migrations de plus en plus massives, à la fois à l'intérieur de chacun des espaces « nationaux » considérés mais également d'un pays à l'autre. Enfin, il induit une exploitation croissante des ressources naturelles et, de ce fait, un accroissement considérable des pollutions et des atteintes multiples à l'environnement.

Les mains-d'œuvre artisanales et industrielles exercent un travail dans des branches d'activité à l'évolution contrastée, dans des espaces de travail variés (à domicile, en atelier, en fabrique, en usine, à la campagne ou en ville) et dans des types d'entreprises divers (privées, d'État, régies ou coopératives). Elles mobilisent des techniques, des savoir-faire et des traditions de métier. Constituées d'autochtones et de migrants, ces mains-d'œuvre sont encore extrêmement diverses dans leurs statuts, oscillant entre indépendance et salariat : ouvrières et ouvriers, tâcheronnes et tâcherons, artisanes et artisans, entrepreneuses et entrepreneurs (qui commandent et distribuent le travail artisanal et industriel pour certains produits), contremaîtres, contremaîtresses ou surintendantes, ingénieurs, employées et employés d'usines, directrices et directeurs d'établissements industriels. Les mortes saisons, l'absence d'emploi, devenue chômage, et l'intermittence constituent autant d'épreuves pour les mains-d'œuvre précaires, spécialement pendant les années 1840, la Grande Dépression des années 1880 et la crise des années 1930. Conditions de travail et gestes de travail accomplis avec des conséquences éventuelles sur la santé, formations et qualifications, modes de rémunération enfin, singularisent ces mains-d'œuvre qui vivent dans des familles, habitent des logements et des quartiers où elles développent des sociabilités, des pratiques culturelles et de loisirs, y compris sportifs. Elles consomment aussi. Candidates et candidats seront attentifs aux spécificités qui, dans ces différents domaines, distinguent les mondes artisanaux et industriels des autres populations laborieuses de l'agriculture et des services dans les sociétés ouest-européennes.

Le processus de mise au travail génère maux et tensions. À cet égard, la « question sociale » est au cœur de la structuration d'un mouvement ouvrier divers qui contribue puissamment à l'instauration et au perfectionnement de la législation sociale, ainsi qu'à l'amélioration de la condition ouvrière. Ces mains-d'œuvre développent, en effet, des pratiques de solidarité et des formes de résistance : elles s'engagent dans des coalitions, puis des grèves ; elles se regroupent dans des sociétés de secours mutuels, des syndicats de toutes obédiences, des formations politiques et des coopératives. De multiples débats autour de la représentation politique des mondes du travail, depuis les premiers socialismes et la structuration d'un mouvement ouvrier, jalonnent cette histoire, même si on ne saurait exiger des candidates et candidats une connaissance approfondie des évolutions internes des organisations du mouvement ouvrier. Parallèlement, des organisations patronales se structurent : le patronage et le paternalisme, les formes variées de négociations collectives ou encore la gestion concertée des mains-d'œuvre sont autant de réponses apportées à la question ouvrière par les employeurs, les États et les élites. Le droit du travail, son institutionnalisation, les politiques du travail, qui passent notamment par l'élaboration d'une législation et le contrôle de son application comme par la mise en place d'administration, la protection sociale enfin (sous ses diverses formes : prévoyance, assistance ou assurance) constituent un socle politique et social qui se construit durant ce siècle d'industrialisation.

En outre, les sociétés ouest-européennes connaissent des circulations transnationales croissantes. À la mondialisation progressive de l'économie et à ses effets sur le travail, des réponses associatives sont apportées par les trois Internationales ouvrières, les Internationales syndicales, l'Association Internationale pour la protection légale des travailleurs ; apparaissent ensuite des réponses institutionnelles par le biais de

l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 et de ses premiers chantiers durant les années 1920 et 1930, qui concernent le droit du travail et la protection sociale.

On s'interrogera enfin sur la place des ouvrières et ouvriers dans les sociétés ouest-européennes et sur leur intégration, en scrutant les représentations du travail, des travailleuses et des travailleurs, tant dans les enquêtes sociales que dans les œuvres littéraires, les œuvres d'art et les médias en plein essor (journaux, photographie et cinéma). Artistes, médias, observateurs sont aussi saisis par ces débats et y participent à leur manière en représentant le travail.

Le sujet implique de se nourrir des renouvellements historiographiques portés par les associations et le réseau européen d'histoire du travail (*European Labour History Network*, fondé en 2013). Pour la plupart des questions évoquées, les candidates et les candidats devront mobiliser et interroger les catégories de genre, de génération, de classe et de nationalité dans la perspective d'une histoire transnationale des circulations et d'une histoire connectée.

Ainsi formulée, la question d'histoire contemporaine entend contribuer à la formation des futurs enseignants et enseignants en les invitant à réfléchir sur un thème essentiel et très actuel, irrigué par des questionnements historiographiques comparés à l'échelle européenne. Elle leur permettra d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion sur plusieurs séquences des programmes d'histoire du second degré : en classe de 4^e, le thème 2 est consacré à « L'Europe de la révolution industrielle » ; en classe de Première générale, le chapitre 2 du thème 2 porte sur « L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France », envisage « Les transformations des modes de production » et « L'importance politique de la question sociale », et propose notamment comme point de passage et d'ouverture « 25 mai 1864 : le droit de grève répond à l'une des attentes du mouvement ouvrier » ; de même, le chapitre 2 du thème 3, consacré aux « Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914 », invite à mettre en avant l'industrialisation, la question ouvrière, l'immigration et la place des étrangers ou encore l'évolution de la place des femmes, et propose, comme points de passage et d'ouverture, « La fusillade de Fourmies » et « Le Creusot et la famille Schneider ». En Première technologique, le thème « Les transformations politiques et sociales de la France de 1848 à 1870 » (thème 2) et son sujet d'étude « Les établissements Schneider au Creusot sous la Deuxième République et le Second Empire » invitent à appréhender la notion d'industrialisation, le rôle économique et politique d'Eugène Schneider, les transformations des formes et lieux de travail et leurs conséquences sociales et politiques pour les ouvriers comme pour leurs familles.